



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 24.12.2019

Numéro de publication: SR01-0000002082

Cantons: GE, BS

Entité de publication:

BANQUE HERITAGE SA, route de Chêne 61, 1211 Genève 6

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Sallfort Trinova AG avec BANQUE HERITAGE SA

1. Publication

Organisation transférante:

Sallfort Trinova AG
CHE-103.485.841
Dufourstr. 25
4052 Basel

Point de contact:

PricewaterhouseCoopers SA
M. Omar Grossi
Avenue Giuseppe-Motta, 50
Case postale 1211 Genève 2

Organisation reprenante:

BANQUE HERITAGE SA
CHE-106.011.072
route de Chêne 61
1211 Genève 6

Publication de la fusion dans la FOSC: 20.12.2019

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).

Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).

Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

20.03.2020 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques